

CONSEIL GENERAL

Commission de gestion : Rapport sur les comptes 2023

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Réunis à trois reprises en avril et en mai 2024, les membres de la CoGest ont examiné les comptes 2023 présentés par l'Administration communale.

La CoGest remercie les personnes impliquées pour leurs réponses et précisions apportées à leurs questions. Un merci spécial à Mme Zito et à M. Petoud, ainsi qu'à Madame la Présidente Anne-Laure Couchepin Vouilloz.

Les comptes 2023 présentent un résultat équilibré, supérieur aux prévisions budgétaires. Des événements ponctuels liés aux impôts sur les personnes physiques, sur les gains immobiliers, sur les donations et successions ont généré des recettes ayant permis l'attribution d'un montant à la réserve de politique budgétaire de CHF 2'500'000.00.

Les charges du compte de résultat s'élèvent à CHF 128'117'498.08 contre CHF 121'104'970.00 au budget 2023 et de CHF 119'802'396.80 aux comptes 2022.

Les revenus du compte de résultat s'élèvent à CHF 128'285'764.61 contre CHF 120'409'510.00 au budget 2023 et CHF 119'918'449.90 aux comptes 2022.

La marge d'autofinancement de CHF 9'415'484.95 est supérieure de 2'570'044.95 par rapport au montant budgété de CHF 6'845'440.00.

Les amortissements comptables atteignent le total de CHF 7'618'366.74.

Les investissements nets de CHF 18'311'585.99 sont légèrement inférieurs au montant planifié dans le budget de CHF 19'055'000.00.

La marge d'autofinancement ne couvrant pas les investissements planifiés, le recours à l'emprunt s'est avéré nécessaire pour l'année 2023.

L'endettement par habitant passe de CHF 437.00 au 1er janvier 2023 à CHF 847.00 au 31 décembre 2023. Il est considéré comme endettement faible.

La fortune au bilan au 31 décembre 2023 est de CHF 44'487'704.88.

Message

L'année 2023 reste un exercice marqué par de nombreux investissements d'envergures pour notre Cité. Sans être exhaustif, on rappellera que plusieurs projets urbains ont abouti durant cet exercice, notamment le réaménagement de l'avenue de la gare, la nouvelle piste d'athlétisme, le terrain synthétique ainsi que le terrain de baseball du complexe d'Octodure, le pavillon couvert de la Dranse, le bâtiment Jean de Châtillon et l'ancienne maison communale dans le quartier de la Bâtiaz ainsi que la place et le parking souterrain du Manoir.

Durant ce même exercice, plusieurs chantiers sont également en cours tels que le passage inférieur des Neuvilles, de la place de Vison à Charrat, de la salle de gym de l'Ecole de Martigny-Bourg, du Centre de Loisirs et de Culture de Martigny ainsi que la transformation de l'Ecole-Club Migros en UAPE. On n'oubliera pas également le chantier de Barryland qui a démarré en 2023 et qui devrait aboutir dans le courant de l'année 2025.

En vue d'un potentiel projet d'extension du centre de formation professionnelle et de la mise à jour des terrains des Neuvilles, la ville a échangé, sans soultte, différents terrains avec la Paroisse Catholique Romaine de Martigny. L'incidence est purement comptable car elle concerne autant le patrimoine financier que le patrimoine administratif,

L'année 2023 restera finalement marquée par la disparition de M. Léonard Gianadda généreux mécène envers l'ensemble de la population.

Administration générale

Un montant d'honoraires de CHF 25'309.50 a été relevé pour la révision des comptes. Ce montant correspond aux travaux effectués, ils apportent également une certaine plus-value dans l'analyse et l'amélioration des processus internes à l'Administration.

Formation

Un projet de nouvelle école dans le secteur de la Bâtiaz est en cours. Le projet prévoit une école de 320 élèves, une salle de gym simple et une UAPE.

Culture, sports et loisirs, église

Différents travaux ont été réalisés à la patinoire. Les cabines de chronométrage, les bancs de pénalités et les bancs des joueurs ont été remplacés. Le montage de structures métalliques supportant les filets de protection publique derrière les buts a aussi été nécessaire. Les fosses existantes ont dû être fermées et isolées pour les

cabines d'arbitrage. Des mâts pour l'installation de caméras ont été demandés pour la télévision. La police municipale a demandé une sécurisation supplémentaire des grillages existants sur le parking à la rue d'Oche.

Compte tenu de ces divers éléments, la patinoire voit sa durée d'utilisation prolongée de 10 ans.

A ce jour, les communes de Martigny et Martigny-Combe font partie d'un Conseil « mixte ». Une convention lie la Paroisse catholique romaine et l'Administration mixte qui définit les relations réciproques en matière de contribution à la vie paroissiale, la conciergerie et les frais d'entretien des églises et chapelles et les revenus de la Paroisse. Le Conseil mixte se charge aussi de la gestion du Cimetière. Le financement se fait sur la base d'assignations versées par les deux Communes calculées sur la base du dernier recensement.

Santé : néant

Prévoyance sociale

La fin des travaux à l'UAPE est normalement prévue pour la fin de cette année avec une ouverture de la structure prévue en janvier 2025. L'Association de la Petite Enfance assurera le financement de l'exploitation.

Mobilité et voies de communication

A ce jour, c'est la ville de Martigny qui est titulaire de la concession du bus urbain. Le gestionnaire TMR établit les horaires et les services.

Un point a également été fait sur l'avancement de plusieurs dossiers en cours, notamment :

- Passage des Neuvilles : un nouveau planning a été établi. Les travaux spéciaux du ripage du pont TMR sont prévus au début juillet 2024. La rue des Neuvilles, tronçon Finettes/Simplon sera ouverte à toute circulation pour octobre 2024. Les travaux de finitions sont prévus pour le printemps 2025.
- Place des Gens du voyage : le Service de la Mobilité du Canton du Valais a développé le projet, il a préparé le dossier pour la mise à l'enquête en mars 2024. La Commune a déjà transmis ses remarques.
- Le giratoire du Mont d'Ottan : une séance de coordination a eu lieu en avril 2024 avec le Maître d'Ouvrage (Canton), les Mandataires, TMR et les Services techniques de Martigny. Les détails techniques sont à affiner à la suite de l'exécution de 2 forages géologiques sur le site. Le rapport technique et les coûts sont tributaires de cette géologie. Une réalisation est prévue en 2026/2027.

Environnement et aménagement du territoire

Avec l'entrée en vigueur du Plan Directeur cantonal le 1^{er} mai 2019, les Communes ont pour tâche de réviser leur PAZ RCCZ d'ici au 1^{er} mai 2026. Le Conseil Municipal reçoit régulièrement des informations sur l'avancée du projet.

Dès la rédaction du projet de révision et en tenant compte des remarques du Canton, une information sera donnée au Conseil général pour préavis et à la suite du travail effectué en collaboration avec le Canton, le Conseil Général pourra prendre sa décision. Une information publique suivra avec la mise à l'enquête et l'homologation du Conseil d'Etat.

Services économiques

L'ouverture du restaurant et des bains du complexe « Lo Dzé » est annoncée pour le 27 septembre 2024, la fin du chantier de l'hôtel pour fin 2024 et son ouverture en mars 2025.

Les projets de développement durables suivent leur cours avec la poursuite de l'élaboration du plan climat, le suivi des projets des 10 ans de MYEnergie, l'intégration à la Commission énergie des écoles du projet de cour d'école vert et le suivi des indicateurs PDE et Cité de l'Energie d'entente avec Sinergy.

La CoGest remercie Madame la Présidente Anne-Laure Couchepin Vouilloz pour sa présentation du Service de la Promotion économique qui a fait l'objet d'une séance thématique.

Il ressort du message que 236 entreprises ont ouvert leurs portes en 2023. Dans le détail, il s'agit de 136 entreprises de services, de 56 établissements publics et de 44 entreprises actives dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie.

La stratégie économique de la ville nous a également été présentée.

L'encrage sur le territoire communal de nouvelles sociétés, le positionnement de Martigny comme pôle attractif, de même que la promotion du tourisme et de la culture comme les secteurs intrinsèquement liés à l'économie sont des points mis en avant.

L'Administration communale bénéficie également de leviers fiscaux qui permettent à certaines conditions d'obtenir des exonérations pour les nouvelles entreprises.

Il en ressort que notre ville possède de nombreux atouts pour intéresser de futurs investisseurs, tant dans le domaine des PME que des grandes entreprises.

Plusieurs projets déjà en cours ou à venir nous ont également été présentés, lesquels ne font que confirmer l'attractivité de notre Commune.

Si les lignes directrices de la promotion économique ont convaincu, la CoGest regrette que ce potentiel de notre Cité ne soit pas mieux connu ou communiqué à l'extérieur et trouverait opportun que des démarches proactives soient mises en place, ce également dans une optique d'amélioration de notre marge d'autofinancement dans le moyen-long terme.

La CoGest reste finalement consciente que les résultats d'un dicastère comme la promotion économique sont difficilement quantifiables et ne peuvent que difficilement être appréciés dans le court terme, raison pour laquelle un point de la situation pourra être fait dans les exercices à venir.

Finances et Impôts

Un montant de CHF 913'783.00 est constaté en diminution sur les personnes morales. Ce manco est principalement dû à un seul contribuable qui représente environ le 50 % des recettes annuelles de l'impôt sur le capital. Les pertes comptables conséquentes subies en 2022 par celui-ci impactent l'imposition 2022 et la provision d'imposition 2023 pour plus de 800'000.00.

Petit livret

Lors de l'échange de terrain avec le Groupe Mutuel pour le projet de prolongation de la rue du Grand Verger, un reliquat se trouvait hors du périmètre du plan de quartier de la place de Rome. L'autorisation d'aménager un parking étant en force, la Commune a décidé d'aménager ce terrain en fonction dans le cadre des travaux de la route.

La CoGest a reçu des informations détaillées sur le fonctionnement de la Fondation sociale fondée en 1998, dans le but de venir en aide aux personnes en difficultés financières passagères, domiciliées sur le territoire communal. Les prestations sont en principe subsidiaires et proportionnelles. Elles peuvent être accordées pour une aide au logement, une aide ponctuelle pour des factures de lunettes, des frais dentaires, des frais de formation, un encouragement à des activités sportives ou culturelles, des aides pour les seniors, une aide à l'enfance et à la jeunesse et une subsidiarité en cas de maladie et de handicap. La fondation a octroyé un montant global de CHF 49'766.00 en 2023.

La CoGest a relevé plusieurs recours à des crédits supplémentaires dans le cadre de travaux de transformations/rénovations en cours, notamment pour le parking souterrain du Manoir avec un crédit complémentaire de CHF 335'000.-- décidé le 22 août 2023, montant qui s'ajoute au crédit complémentaire de CHF 400'000.-- décidé le 5 avril 2022 pour un investissement total de CHF 2'700'000.--.

S'agissant de travaux de rénovation, la CoGest est consciente de la difficulté de planifier et de budgéter de façon précise de tels travaux, les imprévus étant presque inévitables dans ce type de chantier.

En l'état, notre Commission ne peut dès lors que constater un recours régulier à ce type de crédits supplémentaires pour les travaux de rénovation, la Commission de l'environnement, édilité, urbanisme et sécurité étant pour le surplus mieux à même de se prononcer sur la pertinence de ces crédits, de même que sur l'éventuelle opportunité de budgéter, avant le début des travaux, le coût total de telles réfections de façon plus précise.

Cela étant, dans le contexte d'investissements importants planifiés par la Commune durant l'exercice 2023, les finances communales restent saines, les charges étant maîtrisées, de même que la gestion des nombreux dossiers en cours.

La CoGest rappelle toutefois que tous les indicateurs financiers ne sont pas bons, à l'instar du taux d'autofinancement de 5.3 % qui est considéré comme mauvais, l'effort visant à améliorer la marge d'autofinancement dans les exercices à venir devant se poursuivre.

Le résultat supérieur aux prévisions de CHF 2'570'045.-- pour l'exercice 2023 reste évidemment positif dans le contexte économique rappelé ci-dessus, notre Exécutif étant ainsi en mesure de poursuivre les développements importants de la Ville sur la base d'une situation financière saine.

Conclusion

Les membres de la CoGest approuvent à l'unanimité la gestion et les comptes 2023 tels que présentés, de même que les crédits complémentaires qu'ils impliquent.

Martigny, le 24 mai 2024

Pour la CoGest : Julien Lattion, Président

Robert Gay-des-Combes, Rapporteur